PC.DEL/868/08/Rev.1 24 October 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union Européenne

Conseil Permanent No. 736

23 octobre 2008

Déclaration de l'Union européenne sur la peine de mort aux **Etats-Unis**

L'Union européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil permanent sur la

déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne au sujet de la

peine de mort aux Etats Unis du 22 octobre 2008.

« L'UE regrette profondément le rejet, par la Cour suprême des Etats-Unis, de

l'appel déposé par M. Troy Davis, citoyen américain condamné à mort en 1991

dans l'Etat de Géorgie et la fixation, à la suite de cette décision, par les

autorités compétentes d'une nouvelle date d'exécution au 27 octobre prochain.

L'UE estime que les doutes qui sont apparus tout au long de la procédure

quant à la culpabilité de M. Troy Davis doivent être pris en compte. Il existe

dans ces conditions un fort risque d'erreur judiciaire aux conséquences

irréparables.

L'UE rappelle que la situation de M. Troy Davis a suscité une intense émotion

et une grande mobilisation de la presse, de l'opinion publique, des

mouvements associatifs, de personnalités éminentes aux Etats-Unis et dans le

monde entier. Aucun de ces appels à la clémence, auxquels s'est associée à

ue2008.fr

plusieurs reprises l'Union européenne n'a été entendu à ce jour. L'UE exhorte

les autorités compétentes à y répondre positivement.

L'UE réaffirme son opposition à l'application de la peine de mort, quels que

soient les lieux et les circonstances. Elle considère que l'abolition de la peine

de mort est essentielle à la protection de la dignité humaine et au respect des

droits de l'homme.

L'UE renouvelle donc son appel solennel au Comité des grâces pour que celui-ci

reconsidère sa position, suspende la procédure d'exécution à l'encontre de M.

Troy Davis et commue sa peine.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*,

pays candidats; le Monténégro et la Serbie, pays du processus de

stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande et le

Liechtenstein, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres

de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de

Moldavie et l'Arménie se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à

participer au processus de stabilisation et d'association. »

ue2008.fr